

Qu'est ce Linky ?

Élément de Linky	Problème
Un compteur de kWh consommés relevable à distance par Enedis	Suppression de personnel releveur. (*1) Rayonnement d'ondes CPL (fréquences 63 à 90khz) (*2)
Un afficheur 3 x 16 caractères	Afficheur très limité (voir point suivant *5)
Un enregistreur et releveur de courbe de charge	Très indiscret pour les usagers (*3) Non conforme à l'ancien contrat souscrit avec Erdf (*4) Courbe de charge non accessible à l'utilisateur depuis le compteur (*5) Courbe de charge accessible via un serveur web Enedis avec au moins 24 heures de retard (*6) Courbe de charge pouvant être communiquée à des tiers par Enedis (*7)
Dimensions du Linky supérieures à celle du compteur électronique actuel	Épaisseur supérieure, problème de coffret de masquage du compteur. (*8)
Un disjoncteur commandable à distance par Enedis	Coupure de courant sans information préalable de l'utilisateur (*9)
Jusqu'à 10 nouveaux tarifs	Volonté d'EDF : pénaliser par un tarif cher l'utilisateur qui consomme en période de pointe (*10) Ecraser les pointes qui sont incompatibles avec l'électro nucléaire, non modulable sans risque. (*11)
Pas de puissance de 1 kW au lieu des 3 actuels	Volonté d'EDF : pénaliser par la puissance souscrite (*12)
Logiciel de Linky téléchargeable à distance	Comment savoir ce que fait ce logiciel ? (*3) Problèmes vraisemblables avec fournisseurs autres que Enedis (*13)
Coût de l'opération : 5 à 7 Mds euros	C'est l'utilisateur qui paiera par la CSPE, par l'impôt (*14)
Mise au rebut des 35 Ms de compteurs existants	Même, soit disant recyclés, gâchés inutile et à l'opposé de la sobriété. (*15)
Fiabilité limitée à 15 ans	Un peu court ; gâchés nouveaux dans 15 ans (*16)
Le Linky a une puissance de 10 Watt environ	Consommation non négligeable : (*17) $35 \text{ M} \times 8760 \times 10 = 3066 \text{ Mwh}$ Puissance de veille permanente : $35 \text{ M} \times 10 = 350 \text{ Mw}$
Directive européenne : c'est obligatoire !	Faux : l'Allemagne l'a refusé et chaque commune ou collectivité peut le refuser. (*18)

Les problèmes et réactions possibles

Problème	Conséquences, actions possibles
Suppression de personnel releveur. (*1)	Est il justifié pour une société à actionariat public de supprimer du personnel avec le niveau de chômage existant ? Ne peut on supprimer le relevé bi-annuel et faire confiance à l'utilisateur puis analyser par statistiques les incohérences et relever manuellement en fonction de celles-ci ?
Rayonnement d'ondes CPL (fréquences 63 à 90khz) (*2)	Ce rayonnement est différent du contact J/N à 175 Hz et du Wifi ou du GSM de fréquences beaucoup plus élevées ; néanmoins il semble que des personnes soient électrosensibles au Linky. On ne sait pas démonter la nuisance ni l'innocuité de ces ondes. Le principe de précaution doit s'appliquer
Très indiscret pour les usagers (*3) Comment savoir ce que fait ce logiciel ? (*3) Courbe de charge pouvant être communiquée à des tiers par Enedis (*7)	Le relevé de la courbe de charge permet de savoir l'heure de coucher et de lever des gens, leur présence ou absence, et bien plus. Refuser ce relevé indépendant de la seule consommation. Demander un avenant au contrat ancien qui n'est plus valable/courbe de charge ; exiger le non relevé de la courbe de charge ou pour le moins la non communication à des tiers ; exiger d'avoir connaissance des évolutions du logiciel Linky ; exiger un contrôle par une autorité indépendante et/ou de consommateurs.
Non conforme à l'ancien contrat souscrit avec Erdf (*4)	Demander un avenant au contrat ancien qui n'est plus valable/courbe de charge ; exiger le non relevé de la courbe de charge ou pour le moins la non communication à des tiers
Courbe de charge non accessible à l'utilisateur depuis le compteur (*5)	Exiger que cette courbe de charge soit lisible par l'utilisateur sans connexion à un serveur web Enedis puisque l'utilisateur est la source de cette information. Exiger une connaissance en temps réel de la courbe de charge.
Courbe de charge accessible via un serveur web Enedis avec au moins 24 heures de retard (*6)	Risque de service payant. Coût des serveurs Enedis imputés au consommateur via la CSPE.
Épaisseur supérieure, problème de coffret de masquage du compteur. (*8)	Idiot ! Raté d'industrialisation évident et à dénoncer.
Coupure de courant sans information préalable de l'utilisateur (*9)	Pourquoi envisager la coupure de courant sélective à l'utilisateur quand il est déjà possible et bien moins coûteux de couper le courant par transformateur ? Ceux-ci sont d'environ 35.000 d'où coût 100 fois plus faible pour se prémunir du blackout.

Volonté d'EDF : pénaliser par un tarif cher l'utilisateur qui consomme en période de pointe (*10)	Publicité mensongère d'Enedis : la connaissance de la courbe de charge permet de mieux maîtriser sa consommation. Faux car si c'était vrai et que cela avait une incidence réelle, EDF perdrait de l'argent ! En réalité, le Linky est un moyen de masquer une augmentation inéluctable du prix des énergies et de l'électricité.
Ecraser les pointes qui sont incompatibles avec l'électro nucléaire, non modulable sans risque. (*11)	Peut-on accepter que Linky soit un moyen de garder plus longtemps nos réacteurs nucléaires ? Linky serait-il un frein de la transition énergétique et non un bon outil comme on veut nous le faire croire ?
Volonté d'EDF : pénaliser par la puissance souscrite (*12)	Une aberration évidente : la puissance souscrite (en KVA) ne reflète pas la consommation (en kWh). Il existe des délesteurs qui coupent certains appareils dès qu'on risque de dépasser la puissance souscrite ; résultat : la courbe de charge est plus plate mais reste élevée durant les pointes !
Problèmes vraisemblables avec fournisseurs autres qu'Enedis (*13)	Les anglais ont déjà eu des problèmes de cet ordre. Interroger les fournisseurs alternatifs à ce sujet.
C'est l'utilisateur qui paiera par la CSPE, par l'impôt (*14)	On nous fait croire que la fourniture et la pose de Linky sont gratuites : foutage de gueule ; croyez-vous sérieusement qu'EDF est prête à perdre de l'argent alors que sa situation financière n'est pas merveilleuse ?
Même, soit disant recyclés, gâchis inutile et à l'opposé de la sobriété. (*15)	Evident. Sans commentaire.
Un peu court ; gâchis nouveau dans 15 ans (*16)	Il semblerait que ce matériel électronique soit moins fiable que les anciens matériels ! On a même noté des incompatibilités avec le Wifi.
Consommation non négligeable : (*17)	Ici encore, la consommation des Linky sera facturée directement ou indirectement à l'utilisateur
Faux : l'Allemagne l'a refusé et chaque commune ou collectivité peut le refuser. (*18)	Il est possible de s'opposer à l'installation des Linky et il faut le faire. Voir Etude Artemisa.